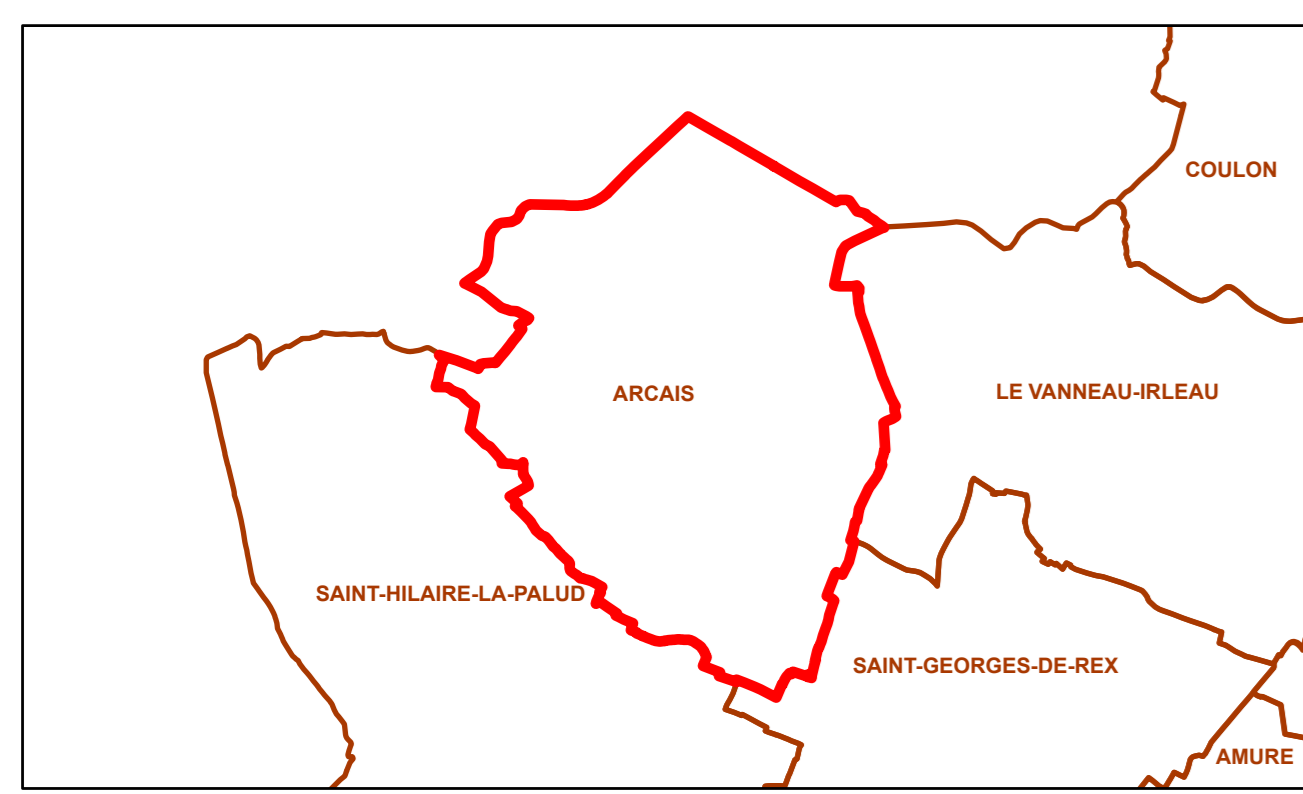


Département des Deux-Sèvres
Communauté d'agglomération du Niortais
Plan des servitudes d'utilité publique
ARCAIS



Document approuvé

Prescription 14 décembre 2015 | Arrêt 27 mars 2023 | Approbation 8 février 2024

Données transmises à titre indicatif, le gestionnaire reste garant de l'exactitude des servitudes dont il a la charge.
 Réalisation : CA du Niortais - Aménagement du Territoire - Observatoire et stratégie territoriale
 Source : CAN, DDT 79, DRAC, DREAL, RTE, GRT Gaz, CD 79
 Fond de plan : Cadastre 2022 © DGFIP | Date : 18/01/2024

- Liaison - Equipement linéaire**
 - A4 Servitude pour l'entretien des cours d'eau
 - A5 Canalisations d'eau et d'assainissement
 - EL11 Servitude relative aux interdictions d'accès
 - EL3 Servitude de halage et de marchepied
 - PT3 Télécommunication
- Liaison - Equipement surfacique**
 - I3 Périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz
 - M_S Zone de protection autour d'une ligne électrique souterraine
 - M_A Zone de protection autour d'une ligne électrique aérienne
 - Int1 Volsinage de cimetière
 - JS1 Protection installation sportive privée
 - PT1 Protection centre radioélectrique contre perturbations électromagnétiques
 - T1 Visibilité voie ferrée
 - T5 Protection aéronautique de dégagement
 - T8 Protection install radioélectrique de l'aviation
 - EL7 (emprise) - Plan d'alignement CD79 11/22
- Protection eau potable**
 - AS1i Périmètre de protection immédiat captage eau
 - AS1r Périmètre de protection rapproché captage eau
 - AS1e Périmètre de protection éloigné captage eau
- Site classé et inscrit**
 - AC2c Zone de protection des site classé
 - AC2i Zone de protection des site inscrit
- AVAP**
 - AC4 - Périmètre AVAP
- Monument Historique (MH) - AC1**
 - Périmètre de protection du monument historique (500m)
 - Périmètre de protection modifié du monument historique
 - Périmètre délimité des abords du monument historique
 - Monument historique inscrit
 - Monument historique classé (et ou classé et inscrit)
- Risque technologique**
 - PM3_PPRt Plan de prévention des risques technologiques
- Risque naturel**
 - PM1 RF
 - PM1 RC
 - PM1 B

